Monsieur le Ministre,

Vous avez invité les entreprises à faire preuve de civisme et de modération quant aux versements de leurs dividendes. Dans cette crise sans précédent, où tout le monde est contraint à de grands sacrifices, est-ce vraiment juste, et surtout suffisant ?

Nous saluons la volonté du gouvernement de se saisir de ce sujet et de répondre à l'indécence de certaines entreprises souhaitant maintenir leurs dividendes, alors que les entreprises européennes commencent à distribuer à leurs actionnaires quelques 359 milliards d'euros de dividendes.

Mais les conditions que vous avez posées sont insuffisantes. Pourquoi ? Car hormis le report de charges et d'impôts, les entreprises pourront bénéficier des autres mesures d'urgence et notamment du dispositif renforcé de chômage partiel tout en continuant de verser des dividendes à leurs actionnaires.

Alors qu'une partie des salariés touchent aujourd'hui seulement 84% de leurs salaires dans le cadre de ce dispositif, il serait incompréhensible que les entreprises qui en bénéficient continuent de verser des dividendes à leurs actionnaires.

Personne ne comprendrait que les grandes entreprises utilisent un seul euro d'aide publique pour verser des dividendes, racheter des actions ou verser des bonus à leurs PDG. Les grandes entreprises françaises ont retrouvé leur niveau de rentabilité d'avant la crise de 2008 et enregistré depuis 10 ans des bénéfices considérables. Une activité florissante qui s'est traduite par une très grande générosité envers les actionnaires, 2019 a battu un nouveau record avec plus de 60,2 milliards d'euros de dividendes et rachats d'actions versés.

Dans ce contexte, il est primordial d'empêcher toutes les grandes entreprises de verser dividendes, rachats d'action et bonus aux PDG en 2020, a fortiori pour les entreprises qui bénéficient de fonds publics. Mettre en réserve les bénéfices pour verser des dividendes plus tard, comme certains l'envisagent, ne serait pas non plus acceptable Certaines grandes entreprises françaises ont d'ores et déjà pris les devants en annonçant qu'elles ne verseraient pas de dividendes en 2020. Mais certains grands groupes hésitent encore, voire ont annoncé qu'ils seraient maintenus. Le gouvernement peut agir dès maintenant en prenant une ordonnance, autorisée dans le cadre de la loi Urgence Sanitaire. La Norvège et la Suède sont en train de le faire pour le secteur bancaire, et la Fédération Bancaire européenne l'encourage. La France ne peut pas être à contre-courant du sens de cette crise : encore plus qu'avant, il faut prioriser la capacité des entreprises à investir et à protéger leurs salariés pour assurer leur durabilité, sinon leur survie.

Au-delà des mesures d'urgence, il sera nécessaire de ne pas répéter les mêmes erreurs qu'en 2008. Nous devons nous assurer que le nouveau modèle et les nouvelles règles permettront une distribution durablement plus juste des richesses, et un système économiquement plus résilient. Cela passera notamment par des règles d'encadrement des versements des dividendes afin d'affecter le reste des moyens à la transition sociale et écologique. C'est une condition sine qua non pour permettre à nos entreprises de résister aux prochaines crises et pour répondre aux deux grands défis qui sont déjà devant nous : celui des inégalités et celui du climat.

Monsieur le Ministre, nous attendons du gouvernement qu'au-delà des « recommandations » et autres « invitations » il prenne des décisions efficaces et opposables et nous sommes prêts à y travailler au plus vite avec vous.

Signataires:

Oxfam France — Cécile Duflot, directrice générale
Eric Beynel, porte-parole de l'Union syndicale Solidaires
Sandra Cossart, directrice de Sherpa
Khaled Gaiji, président des Amis de la Terre France
Jean-François Julliard, directeur général de Greenpeace France
Philippe Martinez, secrétaire général de la CGT
Lucie Pinson, directrice générale de Reclaim Finance
Benoit Teste, secrétaire général de la Fédération syndicale unitaire (FSU)
Aurélie Trouvé, porte-parole d'Attac France